

[AccueilRevenir à l'accueilCollectionBoite_020 | Réforme, Contre-Réforme.CollectionBoite_020-18-chem | XIXe - XXe siècles. Item\[J. M. Aubert. Amour, sexualité, mariage - suite\]](#)

[J. M. Aubert. Amour, sexualité, mariage - suite]

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb020_f0618

SourceBoite_020-18-chem | XIXe - XXe siècles.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 21/10/2020 Dernière modification le 04/05/2021

laquelle doit s'effacer devant l'autre, quand on ne peut pas, pour des raisons sérieuses, les admettre toutes les deux à la fois dans le même rapport sexuel? En effet, depuis la découverte de l'existence de périodes de stérilité au cours du cycle menstruel féminin, on est conduit à la constatation suivante : pendant un certain nombre de jours par mois, avant et après l'ovulation féminine, la fécondation est impossible et donc la finalité procréatrice impossible à réaliser; dans ces laps de temps (dont la détermination exacte est encore difficile à établir) l'Église a admis qu'il était très légitime de rechercher la finalité épanouissante de l'amour par des rapports sexuels de soi inféconds. Par contre durant les jours qui entourent l'ovulation et où la procréation est possible, le problème se pose alors avec acuité : des époux qui ont des motifs sérieux de ne pas vouloir procréer à ce moment-là et qui cependant désirent s'aimer charnellement, doivent-ils s'abstenir de tout rapport sexuel (continence périodique) ou au contraire peuvent-ils avoir des rapports sexuels qui par un procédé quelconque n'entraînent pas ou stoppent toute fécondation (contraception)? Si les théologiens sont divisés sur la réponse à apporter, beaucoup penchent pour la deuxième solution, qui revient à refuser toute subordination de la finalité épanouissante et personnelle de l'amour à la finalité procréatrice de cet amour. Continuant la tradition de ses prédécesseurs, Paul VI dans *Humanae Vitae* a maintenu la fidélité à la première solution qui donne à la finalité procréatrice un certain primat : quand

celle-ci est possible, elle ne doit pas être positivement enrayée et l'autre finalité doit être mise en veilleuse si on veut la rechercher par un rapport conjugal utilisant alors un procédé contraceptif. Donc l'Église maintient fermement l'impossibilité de dissocier complètement ces deux fins quand la procréation est possible.

Certes, le Concile Vatican II a voulu éviter l'évocation de ce débat, en ne parlant pas de la hiérarchisation des fins du mariage. Mais il n'en a pas moins rappelé que « le mariage et l'amour conjugal sont d'eux-mêmes ordonnés à la procréation et à l'éducation ⁴⁸ ». Comme nous l'avons appelé plus haut (p. 93), la dimension génétique de l'amour risque, de par sa nature, d'être facilement sous-estimée face au risque de l'égoïsme et de l'autosatisfaction des conjoints, surtout à une époque où la licence des mœurs semble ne plus rencontrer de limites. Enfin, par cette insistance propre à l'Église catholique, c'est la nature même de la sexualité qui est sauvegardée, celle d'être au service d'un ordre de choses qui dépasse le dialogue du couple; *par elle l'homme est relié à l'ensemble de la création* dont il continue l'expansion. Aussi, même s'il est reconnu au couple une paternité responsable, cette responsabilité ne le place pas au-dessus d'un ordre de choses dont Dieu est le maître et lui-même le simple gérant au nom de Dieu.

Rappelons enfin combien l'Église a soin de rattacher à la fonction de fécondité celle d'éducation

48. *Gaudium et Spes*, n° 50, 1.

pas de verso